

Beluga

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CHAINIUS UPDATE COMMUNIQUÉ DE PRESSE AU 4/10/2022 - 10h30

Par communiqué du 9 juin 2022, la SA Beluga (« Beluga ») annonçait que Chainius Solutions avait signé une convention de cession d'actions le 9 juin 2022 en vue de l'acquisition d'une participation de 64,73% dans Beluga à Longeval SA et Hilos SA (la « Convention ») ce qui, en cas de réalisation de la cession, aurait entraîné le franchissement du seuil de 30% des titres avec droit de vote dont aurait découlé le lancement d'une offre publique d'acquisition obligatoire sur les actions restantes au même prix que convenu dans la convention de cession d'action.

La réalisation de cette opération était soumise à certaines conditions, notamment celle de réunir les fonds nécessaires au paiement du prix pour l'acquisition et la réalisation de l'offre publique d'acquisition obligatoire.

Le délai pour la réalisation de ces conditions expirait au 30 septembre 2022 à 23h59.

Les actionnaires de contrôle de Beluga (Hilos sa et Longeval sa) ont reçu de Chainius une demande de prolongation du délai d'expiration initialement prévu au 30 septembre 2022.

En vue d'étudier sereinement les options stratégiques, Beluga et ses actionnaires de contrôle ont demandé une suspension de la cotation de ses actions jusqu'à la publication d'un nouveau communiqué.

Données de contact

Beluga s.a. (www.belugainvest.com)
BCE 0401765981
Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart
Bruno Lippens (BL Consulting bvba)
tél 0496 121369
bruno.lippens@belugainvest.com